



Syndic autorisé en insolvabilité  
Licensed Insolvency Trustee

Le Groupe Fuller Landau INC

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
N<sup>o</sup> DIVISION : MONTRÉAL  
N<sup>o</sup> COUR : 500-11-058219-201  
No DOSSIER : 41-2638264

COUR SUPÉRIEURE  
« Chambre commerciale »

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

**MMTUM Inc.** personne morale dûment constituée selon  
la Loi ayant son siège social au 2255 Dandurand,  
Montréal, Québec H2G 1Z3

Compagnie débitrice

-et-

**LE GROUPE FULLER LANDAU INC.**

Syndic

---

## RAPPORT DU SYNDIC SUR SON ADMINISTRATION PRÉLIMINAIRE

---

### DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Durant l'élaboration de ce rapport, nous nous sommes fiés aux informations financières disponibles, les dossiers de la compagnie débitrice récupérés sur le site. Nous n'avons effectué aucun examen ni vérification de ces informations et, par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion à leur égard.

Ce rapport a été préparé pour être utilisé uniquement par ses destinataires et, par conséquent, le rapport ne doit pas être distribué ou utilisé à d'autres fins ou reproduit sans notre connaissance et sans notre consentement écrit au préalable. Nous n'assumerons aucune responsabilité quant aux pertes qui pourraient être subies par un lecteur par suite de la distribution, publication, reproduction ou utilisation de notre rapport en contravention du présent paragraphe.

L'objectif du présent rapport est d'informer les créanciers sur l'administration préliminaire du syndic.

### 1. HISTORIQUE

MMTUM Inc. (la « Société ») a été constituée le 31 août 2009. Elle opérait une entreprise de distribution de produits associés à la gastronomie moléculaire, de thé haut de gamme et de produits naturels pour le corps dans Rosemont La Petite-Patrie. Le siège social de la Société, dont les locaux appartiennent à une entité liée, était situé au 2255 Dandurand à Montréal. Selon le registre des entreprises, les actionnaires sont la Jonathan Coutu et 8275173 Canada Inc, société de gestion détenue par Jérôme de Champlain.

Les produits de la Faillie étaient fabriqués en Asie et vendu à des détaillants à travers le monde (Wayfair, Saks, Natural grocers etc.). Le tableau suivant présente les résultats financiers historiques :

MMTUM Inc. Résultats financiers historiques Au 31 décembre						
En milliers \$						
	2015 <i>non vérifiés</i>	2016 <i>non vérifiés</i>	2017 <i>non vérifiés</i>	2018 <i>non vérifiés</i>	2019 <i>internes</i>	Total
Revenus	\$ 3,012	\$ 3,528	\$ 4,319	\$ 2,907	\$ 3,308	\$ 17,074
CMV	1,305	1,263	1,810	1,275	1,362	7,014
Marge brute	1,707 <i>56.7%</i>	2,265 <i>64.2%</i>	2,509 <i>58.1%</i>	1,632 <i>56.2%</i>	1,946 <i>58.8%</i>	10,059 <i>58.9%</i>
Frais d'exploitation	1,267	1,679	1,507	1,301	1,189	6,943
BAIA	440	586	1,002	331	757	3,116
Frais financiers	150	239	252	310	444	1,395
Amortissement	32	109	230	289	257	916
FX - Gain-perte sur dispo.	(39)	-	(4)	(54)	14	(83)
Impôts	53	68	69	(46)	-	144
Bénéfice (perte)	245	171	455	\$ (169)	42	744
Inventaires (fin d'année)	1,706	2,483	2,651	3,194	3,396	
Rotation (en X) *	0.90 X	0.60 X	0.71 X	0.44 X	0.41 X	
Rotation (en jours) *	406	605	518	837	883	

\* en fonction de l'inventaire moyen durant l'année

Selon la direction et tel qu'en fait état le tableau ci-dessus, la Faillie a, sur papier, été profitable de 2015 à 2017 inclusivement. Cependant, le syndic a noté les éléments suivants :

- De 2015 à 2019, les inventaires ont augmenté de manière importante passant de \$1,706K à \$3,396K alors que les revenus sont demeurés essentiellement les mêmes. La direction a expliqué cette augmentation par son modèle d'affaires consistant dans le lancement de lignes de produits, conçus en Chine, avant même d'avoir des commandes de ses clients. Il y a eu des ratés avec certaines lignes de produits que la direction a été incapable de vendre.
- De 2015 à 2019, le roulement des inventaires s'est considérablement détériorés passant de 406 jours à 883 jours.
- En dépit de ce qui précède et considérant les valeurs de réalisation estimée des inventaires par SIS Services Inc., la dévalorisation des inventaires n'a pas été reconnue aux résultats financiers de la Faillie.
- De 2017 à 2019, la Faillie a consenti des avances importantes (estimée à environ \$1,500K) à une société liée, Beaugard Brasserie Distillerie Inc., qui est elle-même en faillite à ce jour.
- Finalement, de 2015 à 2019, les dettes bancaires de la Faillie sont passées de \$2,050K à \$5,050K. Au final, la Faillie s'est surendettée, ayant des dettes presque équivalentes au double de ses revenus annuels.

Les éléments mentionnés ci-dessus ont créés une pression importante sur le fonds de roulement de la Société, d'autant plus exacerber par la pandémie du Covid-19. Devant son incapacité à honorer ses obligations financières à mesure qu'elles devenaient dues, le 14 avril 2020, la Société a fait cession de ses biens. Le syndic a publié l'avis de la première assemblée dans Le Devoir, édition du lundi le 27 avril 2020.

## BILAN STATUTAIRE

### 2.1 ÉLÉMENTS D'ACTIF

Le bilan statutaire de la Société fait mention des éléments d'actif suivants :

Comptes à recevoir	100 000 \$
Inventaires	150 000
Machines, outillage	2 000
Véhicule	1
Autres biens	<u>300 000</u>
Total	552 001 \$

#### 2.1.1 Comptes à recevoir (grevés)

Selon les livres et registres comptables de la Société, la valeur aux livres de ceux-ci est d'environ \$250K. Ces comptes sont dus par plus de 200 clients pour une moyenne par client d'environ \$1.3K. La direction a indiqué que cette liste comportait possiblement des comptes déjà encaissés dont l'application n'avait pas été faite dans les livres ainsi que des clients durement touchés par la crise actuelle. Selon notre revue sommaire du RDPRM, les comptes à recevoir seraient grevés en faveur de Desjardins (premier rang) et BDC Capital (deuxième rang).

#### 2.1.2 Marchandises (grevées)

Selon l'inventaire de SIS Services Inc., la Société dispose de marchandises dont le coût estimé est de \$227K et la valeur de réalisation rapide estimée est de \$23K. Selon notre revue sommaire du RDPRM, les marchandises seraient grevées en faveur de Desjardins (premier rang) et BDC Capital (deuxième rang). La direction nous a indiqué avoir des inventaires (valeur aux livres d'environ \$40K) chez des tierces parties aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Chine.

#### 2.1.3 Machinerie, outillage (grevés)

Selon l'inventaire de SIS Services Inc., la Société dispose de machinerie et d'outillage dont la valeur marchande estimée est de \$66K et la valeur de réalisation rapide estimée est de \$17K. Selon notre revue sommaire du RDPRM, la machinerie et l'outillage seraient grevés en faveur de Desjardins (premier rang) et BDC Capital (deuxième rang).

#### 2.1.4 Véhicule (financé)

La Société louait un véhicule Nissan Juke 2017. Celui-ci est financé par Nissan Canada. En date de la faillite, le syndic estime qu'il n'y a aucune équité pour la masse des créanciers et le syndic donnera main levée à Nissan Canada sur réception d'une réclamation de biens.

### **2.1.5 Autres biens (grevés)**

Selon les livres et registres comptables de la Société, une créance de Gestion Kamouraska Inc., société détenant l'immeuble sis au 2255 Dandurand (ou la Faillie opérant son commerce) dont la valeur aux livres d'environ \$475K est due à la Faillie. Selon notre revue sommaire du RDPRM, les avances à recevoir seraient grevées en faveur de Desjardins (premier rang) et BDC Capital (deuxième rang).

## **2.2 PASSIF**

### **2.2.1 Créanciers garantis**

Notre révision du RDPRM suggère que Desjardins, en vertu d'une hypothèque conventionnelle sans dépossession, visant les éléments d'actif tangibles (comptes à recevoir, marchandises, équipements, matériels etc.), est créancier garanti de premier rang. Également, en vertu d'une hypothèque conventionnelle sans dépossession, BDC Capital serait créancier garanti de deuxième rang derrière Desjardins sur les éléments d'actif tangibles mentionnés ci-dessus. Finalement en vertu d'une cession de rang en faveur de BDC Capital, cette dernière serait créancier garanti de premier rang sur les éléments d'actif intangibles de la Faillie. Le syndic a demandé une opinion légale afin de valider ce qui précède. En date de ce rapport, le syndic n'a pas reçu l'opinion légale.

### **2.2.2 Gouvernement fédéral et provincial - Fiducies présumées**

En date de ce rapport, le Syndic n'a reçu aucune réclamation de l'Agence du Revenu du Québec ni de l'Agence du Revenu du Canada en ce qui a trait à des fiducies présumées impayées. Il semblerait que tous les remises aient été payées avant la faillite. Ainsi, il n'y aurait aucune créance en vertu de 67 (3) de la LFI.

### **2.2.3 Employés**

En date de ce rapport le syndic n'a reçu aucune preuve de réclamation des employés. Il semblerait que tous les salaires des employés aient été payés avant la faillite. Ainsi, il n'y aurait aucune créance en vertu de 81.3 de la LFI.

### **2.2.4 Biens de tiers**

En date de ce rapport, le syndic n'a reçu aucune preuve de réclamation de biens.

### **2.2.5 Créanciers ayant un droit privilégié**

En date de ce rapport, le syndic n'avait reçu aucune réclamation privilégiée.

### **2.2.6 Créanciers non garantis**

Le total des créances non garanties au bilan statutaires se chiffrent à \$6,154K. À la date de ce rapport, le syndic n'a pas reçu suffisamment de réclamations pour déterminer si ce montant variera.

### 3 MESURES CONSERVATOIRES

Depuis le dépôt de la cession, différents gestes ont été posés par le syndic, notamment :

- Sécurisation des lieux ou les éléments d'actif de la Société sont situés;
- Prise de possession de documents et registres comptables de la Société;
- Prise d'un inventaire des éléments d'actif de la Société par la firme SIS Services Inc.;
- Prise d'une assurance sur les éléments d'actif de la Société;
- Nomination de M. Jérôme De Champlain comme gardien des biens;
- Ouverture d'un compte en fidéicommis à la BMO Banque de Montréal et dépôt d'un chèque de \$9K;
- Redirection du courrier vers les bureaux du syndic;
- Lancement d'un processus d'appel d'offre visant l'ensemble des éléments d'actif de la Société dont l'ouverture est prévue en présence des inspecteurs le 5 mai 2020:
  - o Sollicitation directe de 20 encanteurs;
  - o Publication de l'appel d'offres dans l'édition du 25 avril 2020 du Devoir;
  - o Publication de l'appel d'offres sur le site web de SIS Services Inc.; et
  - o Publication de l'appel d'offres sur le site web du syndic.
- Demande d'une opinion légale, à l'étude Gilbert Séguin Guilbault Avocat, sur la validité des garanties de Desjardins et la Banque de Développement du Canada.

### 4 AUTRES INFORMATIONS

- Le syndic fera une analyse exhaustive des livres et registres comptables de la Société afin de déterminer l'existence de paiements préférentiels et/ou transactions révisables.
- Le syndic a obtenu une garantie de paiement de ses honoraires de la part de Jérôme de Champlain et de Gestion Opemican Inc. pour un total de \$9K.

### 5 RÉALISATION ANTICIPÉE

Basé sur ce qui précède, le syndic est d'avis qu'il n'y aura aucun dividende pour les créanciers privilégiés ou ordinaires.

DATÉ À Montréal, ce 4 mai 2020

LE GROUPE FULLER LANDAU INC.  
Syndic de l'actif de MMTUM Inc.



Par : Jean-François Audet, CPA, CA, PAIR, SAI  
Administrateur désigné